

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DASES 186** Subventions d'investissement et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (330 000 euros) pour la préfiguration de la Maison des réfugiés.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris, propose d'attribuer pour la préfiguration de la Maison des réfugiés, au titre de l'exercice 2019, une subvention d'investissement à l'association Emmaüs Solidarité,

Vu la saisine du Conseil du 14e arrondissement en date du 19 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 330 000€ est attribuée à l'association Emmaüs Solidarité, dont le siège est situé 32, rue des Bourdonnais (Paris 1<sup>er</sup>) pour la préfiguration de la Maison des réfugiés (n° SIMPA 24921- dossier 2019\_09257) ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectif pluriannuelle, jointe au présent projet, entre la Ville de Paris et l'association Emmaüs Solidarité.

Article 3 : Les dépenses d'investissement correspondantes, pour un total de 330 000€ sont imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Chapitre 900 – Nature 20422 – Rubrique 0382 – AP 18 05180</b> (AP Ville Refuge – budget participatif 2017)		
<b>Organisme bénéficiaire</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant</b>
Emmaüs Solidarité	Préfiguration de la Maison des réfugiés	330 000 €

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**